



## QUESTIONS RECUES

### DDP# HC 1000204385

#### LE POIDS FINANCIER DE LA STRATÉGIE FÉDÉRALE DE LUTTE CONTRE LE TABAGISME : MESURE DU RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI (RCI)

##### Question 1

En ce qui concerne la DDP émise pour effectuer une analyse du RCI de la Stratégie fédérale de la lutte contre le tabagisme - Critère coté 3 (p. 42 de la DDP), il est écrit: En plus de ce qui est énoncé au CTO5 - était-ce une faute de frappe pour CTO4?

##### Answer 1

Oui, ceci est une erreur. SVP voir l'amendement #1 pour la correction.

##### Question 2

Lorsqu'on aborde les critères obligatoires et relatifs aux points tels que résumés à la p. 38-43, est-il acceptable de dire quelque chose comme «Veuillez-vous référer à la section x.x»? Par exemple, les critères MT2 et PR1 sont très similaires; Dans le cas du PR1, serait-il acceptable de dire «Veuillez-vous référer à la section précédente X.X détaillant ces projets» ou préférez-vous que la réponse soit réitérée?

##### Answer 2

Réitérée.

##### Question 3

Est-il acceptable que deux personnes soient co-responsables du rôle de chef de projet / gestionnaire? Ou devons-nous choisir l'un d'entre eux en tant que chef de projet et énumérer l'autre personne en tant que ressource de projet?

##### Answer 3

Un en tant que chef de projet, tout autre en tant que ressources du projet.